

## Information aux maires de la Moselle

# CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

**- Diffusion restreinte -**

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus Covid-19 s'est propagée depuis la Chine.

Les services de l'État et les collectivités sont pleinement mobilisés pour suivre la situation et apporter les mesures nécessaires à la protection des populations.

Le présent document a pour objectif d'informer régulièrement les maires sur l'évolution de la situation et les mesures mises en œuvre dans le département de la Moselle.

Document mis à jour le : 06/03/2020 à 23h45

# LA SITUATION SANITAIRE DANS LE GRAND EST ET EN MOSELLE

Au 6 mars 2020 11h00, 8 porteurs du Coronavirus Covid-19 sont confirmés par l'Agence régionale de santé dans le département de la Moselle (aucun cas les jours précédents). Plus de cent cas sont constatés en région Grand Est (principalement dans le Haut-Rhin (68).

Pour la majorité d'entre eux, l'origine de leur infection est liée à leur participation entre le 17 et le 24 février dernier à un rassemblement culturel à l'église évangélique «Portes ouvertes chrétiennes » à Bourtzwiller (Mulhouse) où plusieurs personnes étaient porteuses du Covid-19.

Les personnes qui ont participé à la Semaine de Carême du 17 au 24 février 2020 sur le site de l'Eglise « La Porte Ouverte Chrétienne » de Bourtzwiller (Haut-Rhin), ont donc été potentiellement en contact avec des personnes atteintes du Covid-19.

Elles sont invitées, en cas de fièvre ou de sensation de fièvre, de toux, de difficultés à respirer depuis le 17 février, à :

- **Contactez rapidement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes) ;**
- **Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.**

## Organisation et mobilisation en Moselle

Les services de l'État et les collectivités sont pleinement engagés pour suivre la situation et prendre les mesures adaptées à partir des expertises scientifiques. La situation est suivie de très près par l'ensemble des autorités et toutes les décisions sont prises en concertation par la Préfète de région, le Préfet de la Moselle, l'Agence régionale de santé et le Recteur d'académie.

C'est ainsi, qu'à la veille de la semaine de rentrée scolaire des vacances de février de l'académie de Metz-Nancy, et afin de permettre à chacun de disposer d'un point d'informations sur la situation et les mesures prises, une première réunion d'informations a été organisée le vendredi 28 février dernier en préfecture, avec l'ARS, le directeur du SAMU et les services de l'Éducation nationale, à destination des élus

(parlementaires, conseil départemental, associations des maires, etc.), des représentants des chambres consulaires et des chefs de service de l'État en Moselle. Cette réunion fut l'occasion de réaliser, outre une présentation générale du Covid-19 et un point de situation départemental, une revue de l'ensemble des mesures prises au niveau gouvernemental et de rappeler les sources documentaires et d'informations institutionnelles, compte tenu non seulement des interrogations légitimes qui se posent, mais aussi des renseignements parfois erronés ou confus pouvant circuler à travers différents canaux de communication.

Cette réunion a été renouvelée, dans le même état d'esprit et sous un format identique, le vendredi 6 mars.

D'autres actions plus ciblées ont également eu lieu comme par exemple une réunion le jeudi 5 mars 2020 des partenaires sociaux pour recueillir les questions et les préoccupations des entreprises et de leurs salariés, mais aussi pour présenter les questions-réponses et les mesures d'accompagnement possibles.

## **LES MESURES MISES EN ŒUVRE EN MOSELLE**

### **La réponse sanitaire départementale**

Depuis le début de cet épisode, un dispositif initialement organisé autour des établissements de santé de référence du Grand Est, les CHRU de Nancy et de Strasbourg, en lien avec le dispositif de veille sanitaire de l'Agence régionale de santé et Santé publique France, permet de repérer au plus tôt, les cas suspects et de les prendre en charge si nécessaire. Ces établissements sont actuellement en 1<sup>ère</sup> ligne sur la prise en charge du COVID 19. Ils sont désormais en capacité de réaliser des tests de dépistage du coronavirus.

- En Moselle, activation du CHR de Metz-Thionville depuis 3 semaines. Le site de Mercy est désormais en capacité de procéder aux tests prescrits par le 15.
- Activation depuis le 5 mars 2020 d'établissements supplémentaires de niveau 2. Pour la Moselle, le CHIC Unisanté+ à Forbach, et le CH de Sarreguemines.

### **Événements rassemblant de nombreuses personnes**

À l'issue du Conseil de défense et du Conseil des ministres exceptionnels du samedi 29 février, le Gouvernement a décidé d'annuler tous les rassemblements de plus de 5.000 personnes en milieu confiné ainsi que certains événements organisés en extérieur, l'objectif étant, par précaution, de limiter les rassemblements non indispensables pour empêcher la diffusion du virus.

En application de ces dispositions, le "Pyramide Tour" de M. Pokora au Galaxie d'Amnéville a été annulé le 6 mars 2020 et reporté à septembre par son organisateur. D'autres événements ou rassemblements prévus dans les prochains jours pourraient également être annulés ou reportés en fonction de l'évolution de la situation.

### **L'information**

Le présent document vise à compléter l'information des maires.

Les services de l'État ont également effectué une information spécifique aux publics concernés, en particulier les gestionnaires de structures accueillant du public :

- écoles, collèges et lycées (élèves, parents et professeurs),
- accueils collectifs de mineurs,
- comités départementaux sportifs,
- gestionnaires de structures d'hébergement,
- etc.

### **Élections municipales**

Leur bon déroulement n'est pas remis en cause. Le Ministère de l'Intérieur prépare des mesures permettant aux bureaux de vote d'accueillir les électeurs dans les meilleures conditions.

## **RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES**

Pour les personnes **sans symptômes** se trouvant ou revenant d'une zone où circule le virus :

- • Surveiller sa température 2 fois par jour,
- • Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer, etc),
- • Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- • Éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées, etc),
- • Éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...),
- • Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma, etc),
- • **Travailleurs/étudiants : retour au travail en l'absence de symptômes,**
- • **Enfants, collégiens, lycéens : accueil en crèche, à l'école, au collège ou au lycée en l'absence de symptômes.**

**En revanche, en cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans une zone ou dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :**

- Contacter le Samu Centre 15 ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes, en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent,
- Éviter tout contact avec votre entourage, en particulier les personnes fragiles
- Porter un masque (sur prescription médicale),
- Ne pas se rendre pas chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Le délai d'incubation, période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période le sujet peut être contagieux.

### **Mise à disposition de masques**

- Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé sans présence de symptômes.
- Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public, car il ne peut être porté en permanence et surtout n'a pas d'indication sans contact rapproché et prolongé avec un malade.
- Le masque est donc réservé aux malades sur prescription médicale, aux contacts avérés haut risque, aux professionnels du secours à personnes, du transport sanitaire, des professions de santé, en ville comme à l'hôpital. Le Gouvernement déstocke les masques chirurgicaux du stock stratégique et continuera à le faire autant que nécessaire au fur et à mesure des besoins des territoires pour ces catégories d'indication.
- Les pharmacies d'officine ont reçu ce message et délivreront des masques uniquement aux personnes ayant une indication.
- Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, les "gestes barrières" sont efficaces.

### **IMPORTANT**

**•Le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls professionnels soignants pratiquant des soins hospitaliers (invasifs)**

**•Le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées du secours à victime et des transports sanitaires •Le reste de la population ne doit pas porter de masque.**

# CONSIGNES CONCERNANT LES PERSONNES FRAGILES ET AGÉES A DOMICILE OU DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO SOCIAUX

Nous sommes toujours au stade 2, c'est-à-dire que le virus circule mais pas sur l'intégralité du territoire. Tout est mis en place pour ralentir le virus et freiner l'épidémie : **c'est ainsi que le plan blanc pour les hôpitaux et le plan bleu pour les EHPAD ont été activés.**

**Il est recommandé de ne pas rendre visite aux personnes fragiles et âgés à domicile comme dans les établissements médico-sociaux.**

**Les mineurs et les personnes malades ne peuvent plus accéder à ces établissements, maternités comprises.**

**Les pharmacies sont maintenant autorisées à produire et vendre leur propre solution de gel hydro-alcoolique dont le prix est encadré par arrêté.**

**Les prélèvements pour les tests de dépistage du coronavirus sont désormais réalisables par les laboratoires de ville.**

L'ARS Grand Est a communiqué hier à l'attention des responsables, employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes âgées et handicapées (établissements et services médico-sociaux) l'ensemble des recommandations et conduites à tenir à compter du 6 mars dans les ESMS PA et PH (mise en place d'un référent Covid-19 dans chaque établissement, mesures vis-à-vis des visiteurs ou aidants à domicile, ...).

## RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

**Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule, donc les mesures suivantes sont des mesures de bon sens.** Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- **Se laver les mains très régulièrement.**
- **Tousser ou éternuer dans son coude.**
- **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique.**
- **Porter un masque quand on est malade (sur prescription médicale)**
- **Éviter les poignées de main et les embrassades.**



**COVID-19**

**CORONAVIRUS,  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

**Se laver très régulièrement  
les mains**

**Tousser ou éternuer  
dans son coude**

**Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter**

**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable**

Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

Covid-19 – information aux maires de la Moselle

**Diffusion restreinte**

# LES NIVEAUX DU PLAN DE GESTION DE L'ÉPIDÉMIE

**Stade 1** : il a pour but de freiner l'introduction du virus sur le territoire national. Il correspond à la mise en alerte du système de santé. Les autorités sanitaires sont mobilisées pour isoler les malades, détecter et identifier rapidement les cas contact, et prendre en charge les cas graves dans les établissements de santé habilités. Des mesures très strictes ont été prises, pour contrôler les retours des zones infectées à l'étranger (Chine, Italie du Nord,...) et réagir rapidement sur les premiers cas hexagonaux, comme aux Contamines (Haute-Savoie, 74).

Notre pays a franchi le stade 2 du plan de prévention et de gestion défini par les autorités. De nombreux cas secondaires aux cas importés sont détectés et pris en charge.

Le passage du stade 1 au stade 2 implique une adaptation du plan d'actions du Gouvernement.

**Stade 2** : il est activé depuis le 29 février 2020. L'objectif des pouvoirs publics est de freiner la propagation du virus sur le territoire national et d'empêcher ou, tout du moins, de retarder aussi longtemps que possible le passage au stade 3. Le virus n'est pas à ce stade en circulation active sur tout le territoire (stade 3). La stratégie consiste à prendre en charge les patients dans le cadre d'un parcours de soins sécurisé avec l'identification et la surveillance des personnes contacts. L'organisation des soins est plus largement mobilisée avec notamment le déclenchement d'une deuxième ligne d'établissements de santé. Les activités collectives sont impactées.

**Stade 3** : le virus circule largement dans la population. Le stade 3 ou stade épidémique correspond à une circulation active du virus. La stratégie repose alors sur l'atténuation des effets de l'épidémie. L'organisation prévoit la mobilisation complète du système sanitaire hospitalier et de ville, ainsi que les établissements médico-sociaux pour protéger les populations fragiles, assurer la prise en charge des patients sans gravité en ville, et des patients avec signes de gravité en établissement de soins. Les activités collectives peuvent être plus fortement impactées.



## COMMENT SE TENIR INFORMÉ

→ Le site d'information du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

→ Le site d'information du ministère des solidarités et de la santé :

<https://solidaritessante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus>

→ Le site d'information de Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus>

→ Les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

→ La FAQ de l'Organisation Mondiale pour la Santé :

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

→ **À destination du grand public, un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des Solidarités et de la Santé, ouvert 24h/24 7j/7\*.**

**Coronavirus 2019 n-Cov**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

Plateforme téléphonique d'information :  
**0800 130 000** (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,  
au retour de Chine, composez le 15

  
MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*\* Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU - Centres 15*

Covid-19 – information aux maires de la Moselle

**Diffusion restreinte**